

## Évaluation : « Un puissant levier de construction de l'espace européen de l'ESR » (T. Coulhon, Hcéres)

News Tank Éducation & Recherche -  
Paris - Actualité n°245405 - Publié le 16/03/2022 à 15:55

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 18/03/2022 à 08:35



Thierry Coulhon lors de l'ouverture de la conférence du Hcéres, le 16/03/2022 - © @Hceres\_

« L'évaluation est un puissant levier de construction de l'espace européen de l'ESR (Enseignement supérieur et recherche) et de nombreux chantiers nous attendent : la poursuite de la création et la consolidation des universités européennes, la diplomation commune, la FTLV (Formation tout au long de la vie) au travers notamment des micro-crédits, la valorisation des cursus et de la recherche européenne dans le monde, la numérisation de l'enseignement supérieur, l'insertion professionnelle des diplômés et des chercheurs. Le rôle de l'évaluation dans l'analyse de ces transformations à l'œuvre en fait un outil indispensable pour la valorisation et l'affirmation de la place de l'Europe à l'international. »

C'est ce que déclare [Thierry Coulhon](#), président du Hcéres (Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur), en ouverture de la conférence intitulée « L'évaluation, étape indispensable vers l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche » et organisée dans le cadre de la PFUE (Présidence française de l'Union européenne) le 16/03/2022.

Pour que la recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur « fonctionnent le mieux possible, nous avons besoin, assumons-le, d'une évaluation et de confronter nos méthodes d'évaluation entre agences, entre instruments européens (...). Nous aurons à adapter aussi certainement ce dispositif pour l'enrichir, pour qu'il intègre de nouveaux défis européens », indique de son côté Clément Beaune, secrétaire d'État chargé des affaires européennes.

« L'évaluation par les pairs reste vraiment un pilier essentiel », déclare quant à elle [Claire Giry](#), DGRI (Direction générale de la recherche et de l'innovation) au Mesri (Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation). Cependant, « nous ne pouvons pas encourager à la science ouverte et continuer à ne valoriser que les publications, alors qu'il y a une si large palette d'activités qui joue une importance cruciale pour l'avancée des connaissances », ajoute-t-elle.

## « L'harmonisation des niveaux d'évaluation est un défi et une obligation » (Thierry Coulhon)

Selon Thierry Coulhon, plusieurs éléments de la réforme de l'évaluation à l'échelle européenne sont « particulièrement importants : équilibrer le quantitatif et le qualitatif en prenant de la distance avec la course à la quantité, veiller à la cohérence à tous les niveaux d'évaluation de la recherche, les évaluations individuelles des chercheurs, des projets soumis aux agences de financement nationales et européennes, des laboratoires de recherche et des institutions que sont les universités et les organismes de recherche ».

*« Toutes ces évaluations font système. La cohérence, l'harmonisation de ces niveaux d'évaluation est un défi et une obligation, nous devons y travailler tous ensemble. Nous devons garantir l'évaluation des contributions, des profils et des parcours des chercheurs. »*

En outre, cette démarche est, selon lui, « essentielle pour redonner de la confiance et de la transparence à la recherche européenne afin d'être placée au service de la société et reconnue à l'international ».

### Le Hcéres « tiraillé entre deux cadres »

« Il y a une actualité très grande sur le sujet de l'évaluation de la recherche qui fait l'objet d'une réflexion très intense, et par ailleurs il y a le fonctionnement classique de l'Enqa et des agences qualité européennes : de ce point de vue là, on se sent un peu tiraillés entre ces deux cadres », indiquait Thierry Coulhon la veille du colloque.

*« En matière d'évaluation des formations, on ne fait pas seulement de la qualité qui n'est qu'une partie de l'évaluation. Et on n'évalue pas seulement les formations, mais aussi de la recherche et des institutions. Et même quand on regarde les formations pour nous, c'était important de regarder comment elles s'adosent à la recherche et comment elles mènent à l'insertion professionnelle. On aimerait faire avancer ce sujet de discussion, même si les agences sont positionnées différemment. »*

## « Un mouvement français et européen » en faveur d'une réforme de l'évaluation (Claire Giry)

Claire Giry revient sur la publication le 02/02/2022 de l'Appel de Paris sur l'évaluation de la recherche, rédigé par un groupe de travail réunissant les 22 établissements français signataires de la [Dora \(Declaration On Research Assessment\)](#) et voté à l'unanimité par le [Coso \(Comité pour la science ouverte\)](#).

Celui-ci constitue selon elle « la modeste contribution française à la constitution d'une coalition européenne d'établissements qui s'engagent concrètement à mettre en œuvre une réforme de l'évaluation de la recherche », s'inscrivant « dans la droite ligne de Dora et aussi dans la volonté de dépasser la publication comme étant l'étalon de toute évaluation ».

« En particulier, elle vise à valoriser la diversité des activités de recherche et des productions de recherche : les publications toujours bien entendu, les prépublications également, les données, les méthodes, les logiciels, les codes, les brevets ainsi que leurs impacts sociétaux et aussi les activités liées à la formation, à l'innovation, à l'engagement public », détaille la [DGRI \(Direction générale de la recherche et de l'innovation\)](#), précisant qu'il est « toujours possible de rejoindre les 200 établissements qui font partie déjà aujourd'hui de cette coalition ».

Elle pointe ainsi « un mouvement français et européen en faveur de ces évolutions », mais aussi « un mouvement mondial », citant la recommandation de l'[Unesco \(Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture\)](#) sur la science ouverte, votée à l'unanimité en novembre 2021, qui « appelle les États membres "à favoriser les pratiques responsables en matière de recherche et d'évaluation des chercheurs qui encouragent la science de qualité en reconnaissant la diversité des résultats des activités et des missions de la recherche" ».

Sur le sujet de l'Appel de Paris, Thierry Coulhon indique que le Hcéres est « pleinement partie prenante avec [Bernard Larroutou](#) qui suit ce dossier chez nous ».

### « Des indicateurs ouverts inclusifs »

Claire Giry rappelle que la « *Dora insiste également sur la nécessité de disposer d'une transparence et d'une grande ouverture sur les données et les méthodes qui permettent de calculer les indicateurs que nous utilisons* ».

*« Cela peut paraître un point un peu plus technique, mais c'est aussi un nœud et une clé. Lorsque la communauté scientifique contrôle son tableau de bord, elle est libre de ses choix et de ses évolutions. »*

*« C'est la raison pour laquelle la France soutient aussi fortement Open citations, qui sera à terme, le soubassement d'un graphe de*

*connaissance mondial ouvert et très important partagé. Cet avenir des indicateurs ouverts inclusifs ne se fera pas en un jour bien sûr, c'est à bâtir. Mais il est essentiel de poser les bases, de poser les bonnes questions pour une véritable indépendance dans ce domaine. Nous en avons besoin pour façonner nos indicateurs, notre paysage de la recherche et contrôler son destin », ajoute-t-elle.*

## Adapter le dispositif d'évaluation « pour qu'il intègre de nouveaux défis européens » (Clément Beaune)

Pour Clément Beaune, le dispositif d'évaluation doit être adapté pour intégrer « de nouveaux défis européens », tels que :

- « le *continuum* entre la formation, la recherche, l'innovation qui est si essentiel au cœur de l'Espace européen de la recherche qui se construit », la réforme de l'évaluation devant permettre « de tenir compte de la qualité de ce continuum » ;
- la réflexion sur les cursus : « Le président de la République [Emmanuel Macron](#) dès 2017 dans son discours de La Sorbonne a fait part de son initiative des universités européennes qui a vu le jour quelques semaines seulement après, qui aujourd'hui est une réalité et se développe vague après vague partout sur notre continent. Cela veut dire aussi que les cursus vont s'intégrer, que les diplômes communs vont se développer. C'est un défi aussi pour des évaluateurs. »

Le secrétaire d'État souligne par ailleurs « la priorité donnée au niveau européen à la recherche, à l'enseignement, à l'innovation », signalant que l'UE (Union européenne) a « considérablement augmenté les budgets consacrés à la recherche tout particulièrement dans la nouvelle programmation budgétaire 2021-2027 », avec :

- « plus de 30 % d'augmentation pour Horizon Europe ;
- dans le domaine de la mobilité pour Erasmus+, nous sommes proches d'un doublement des crédits européens ;
- et au sein de la politique de recherche, nous avons mis l'accent aussi sur l'excellence » avec l'ERC (European Research Council) « qui a fait le pari de la recherche fondamentale, de la recherche d'excellence, de l'attraction de nouveaux talents en Europe ».

## « Développer des systèmes d'assurance qualité à l'échelle européenne » (Michaela Sojdrova, eurodéputée)

« L'un des moteurs du changement au sein de l'enseignement supérieur européen est le développement des systèmes d'assurance qualité à l'échelle européenne. Il faudrait reconnaître ces indicateurs dans le cadre de cette démarche, ce pour quoi le registre [Enqa](#) (European Association for Quality Assurance in Higher Education) a été développé ces dernières années. C'est désormais à vous, parties prenantes et représentants de l'enseignement supérieur, d'évaluer le fonctionnement de ce système », déclare Michaela Sojdrova, députée européenne et rapporteure sur l'espace européen de l'éducation.

Elle ajoute que « la reconnaissance automatique est un objectif à long terme, développé au sein de l'Espace européen de l'éducation depuis 2012, et pour lequel nous sommes sur la bonne voie pour y arriver. La démarche européenne constitue ici une étape très importante, même si sa réalisation est relativement lente ».

« Après deux décennies de réformes liées au processus de Bologne, presque tous les pays ont mis l'assurance qualité en place. Nous devons soutenir davantage ce processus à l'échelle européenne pour atteindre l'objectif de reconnaissance mutuelle dans toute l'UE d'ici 2025. »

*« Le Parlement insiste sur le fait que l'Espace européen de l'éducation doit jouer un rôle moteur dans la reconnaissance des diplômes y compris dans la formation professionnelle, ainsi que les micro-crédits, actuellement en discussion au Conseil de l'UE et pour lesquels nous pourrions avoir un bon démarrage avec un projet pilote, tout comme les centres d'excellence professionnels. »*

Pour Thierry Coulhon, le diplôme européen « est une perspective, mais quelque chose qui nous dépasse(...), ce serait extraordinaire si l'Europe et les États y arrivent, mais cela ne doit pas être une condition pour avancer ».

## « European approach » : « les agences européennes doivent coopérer » (T. Coulhon)

« A moins d'imaginer qu'on crée une nouvelle agence européenne, ce qui n'est pas vraiment notre position, il faut que les agences nationales trouvent le moyen de coopérer, c'est ce qu'on appelle la *European approach* », déclarait Thierry Coulhon, la veille du colloque.

« C'est l'idée que si le Hcéres évalue un master Erasmus Mundus, l'ensemble de ce master, eh bien les autres gouvernements concernés prennent notre avis pour argent comptant, en prennent compte. Et réciproquement, par exemple si l'agence allemande évalue la partie française d'un master Erasmus Mundus, le ministère français considérerait que cet avis vaut. »

## Trois temps forts autour du *continuum* Esri, des nouveaux objets à évaluer et des évolutions de l'évaluation de la recherche

La conférence du Hcéres est organisée autour de trois temps forts, présentés par son président :

- « Le premier temps fort permettra d'estimer les forces et faiblesses de l'espace européen de l'ESR sur la scène internationale au travers du ***continuum* formation, recherche, innovation, insertion**. Chacun de ces domaines est pensé et évalué de manière séparée alors qu'un continuum considéré d'un seul tenant permettrait de mieux servir la société et les diplômés. Pour cela, le Hcéres propose depuis 2021 un référentiel intégré, car toutes ces parties font système.
- Le deuxième temps s'intéressera à une **meilleure représentation des nouveaux objets à traiter par les agences d'évaluation**, pour des outils d'évaluation adaptés à l'échelle européenne. Nous nous demanderons ainsi comment soutenir le développement des universités européennes, en particulier à travers la démarche d'évaluation. (...) Il faut les soutenir et les valoriser par l'évaluation. En outre, le référentiel de l'approche européenne pour l'assurance qualité des diplômes communs a posé les bases d'une évaluation des formations à l'échelle européenne en s'appuyant sur les ESG. Mais comment aller plus loin, en envisageant une évaluation pour les masters Erasmus+ et Erasmus Mundus, et les formations des universités européennes.
- La troisième partie permettra d'aborder **les voies d'évolution de l'évaluation de la recherche** confrontées aux initiatives prometteuses des ministères et de la Commission présentées fin 2021. Tous se sont exprimés sur la nécessité de faire évoluer l'évaluation. Pour le Hcéres, il est absolument essentiel de rassembler l'évaluation et de l'allier aux programmes universitaires. La publication de la Commission pose les bases de la nécessité d'une évaluation plus qualitative de la recherche, de faire un usage responsable des indicateurs quantitatifs, de prendre en compte l'impact de l'ensemble des activités de recherche et de toute la diversité des disciplines, des missions et activités des chercheurs et des carrières. Plus de 260 institutions, principalement européennes, ont manifesté leur intérêt pour participer à une coalition d'acteurs pour se faire évaluer selon ces principes. »

## Invasion de l'Ukraine : « L'espace européen de l'éducation est touché en plein fouet »

En préambule de son ouverture, Thierry Coulhon indique avoir « *une pensée pour les événements dramatiques qui se déroulent actuellement en Ukraine* ».

« *L'espace européen de l'éducation est touché de plein fouet, heurté par la violence, ému par la résistance ukrainienne. Les relations avec les Ukrainiens ne sont qu'à renforcer. Ces événements nous confrontent aussi aux défis européens à relever, celui de la place de l'Europe de la connaissance sur la scène internationale.* »



## Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres)

Le Hcéres est administré par un collège composé de 30 membres nommés par décret pour une durée de 4 ans. Son président, nommé parmi les membres, le dirige. « Il définit les mesures propres à garantir la qualité, la transparence et la publicité des procédures d'évaluation ».

Catégorie : Etablissement public

Entité(s) affiliée(s) : [Office français de l'intégrité scientifique \(Ofis\)](#)

---

### Adresse du siège

2 rue Albert Einstein  
75013 Paris France

---

## Général

---

Date de création	2013
Statut	Autorité administrative indépendante
Implantations, dont siège	Paris 13 <sup>e</sup> (siège)
Missions et objectifs	<ul style="list-style-type: none"><li>- Evaluer les établissements d'enseignement supérieur et leurs regroupements, les organismes de recherche, les fondations de coopération scientifique et l'Agence nationale de la recherche.</li><li>- S'assurer de la qualité des évaluations conduites par d'autres instances.</li><li>- Evaluer les unités de recherche à la demande de l'établissement dont elles relèvent.</li><li>- En l'absence de validation des procédures d'évaluation ou en l'absence de décision de l'établissement dont relèvent ces unités de recourir à une autre instance ou, le cas échéant, valider les procédures d'évaluation des unités de recherche par d'autres instances.</li></ul>
Membres	30
Présidence	Président : Thierry Coulhon (depuis le 01/11/2020)

## Chiffres clés

---

Personnels	230 scientifiques et administratifs
------------	-------------------------------------

---

Fiche n° 1935, créée le 05/05/2014 à 12:26 - MàJ le 04/09/2020 à 17:17

© News Tank Éducation & Recherche - 2022 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »